

Masterclass Intelligence artificielle et droit de la santé

DROIT, ECONOMIE, GESTION

Présentation

Référence formation (à rappeler dans toute correspondance) : FQDR004

Responsable de l'enseignement : Lydia Morlet, MCF

Forme de l'enseignement : en présentiel

. Pour vous inscrire, déposez votre candidature sur C@anditOnLine

OBJECTIFS

- * Formation unique en France, cette masterclass a pour objectif de former les personnes amenées à contribuer à l'essor et au développement de l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé et de l'assurance maladie.
- * Elle intervient dans un contexte de réflexion générale sur le développement de l'intelligence artificielle dans ces deux secteurs.
- * Un cadre réglementaire existe déjà sur lequel doivent être formés les différents acteurs du développement de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé. La formation a également pour ambition de nourrir la réflexion juridique, éthique et en santé publique, afin d'envisager les possibles évolutions de ce cadre réglementaire.

COMPÉTENCES VISÉES

Être capable de :

- * Comprendre le cadre réglementaire de développement de l'IA en santé

- * Envisager les possibles évolutions de l'IA en santé

Programme

ORGANISATION

Référence formation : FQDR004

Calendrier : Janvier à juin

Volume horaire : 28 heures

Rythme : 7 sessions de 4h, à raison d'1 journée par mois

Lieux : UFR de Droit, Economie, Gestion, 92240 Malakoff & Centre universitaire des Saints-Pères, Paris 6e

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Module 1 : Qu'est-ce qu'un algorithme en santé ? (4 heures)

- * Comprendre ce qu'est l'IA et ses différentes formes (IA faible et forte, IA statistique et symbolique)
- * Identifier ses diverses applications en droit de la santé
- * Comprendre l'effet boîte noire de l'IA
- * Repérer les points critiques sur le plan éthique et les clés de régulation possibles

Module 2 : Focus sur l'utilisation des algorithmes en génétique et en imagerie (4 heures)

- * Intégrer les enjeux du développement pratique de l'IA dans le champ de la génomique et présenter les potentialités ouvertes par le recours au pilotage

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

algorithmique dans cette discipline et celle de l'imagerie médicale

- * Présenter les outils spécifiques de régulation éthique et technologique

Module 3 : Droits des personnes versus prévalence des droits collectifs (4 heures)

- * Comprendre que l'IA doit se développer dans le respect des droits des patients
- * Réfléchir sur le fait de savoir si l'intérêt général et celui de la recherche en santé peut imposer quelques aménagements à ces règles

Module 4 : IA et décisions des professionnels de santé (4 heures)

- * Envisager l'impact de l'IA sur la prise de décision médicale
- * Présenter dans quelle mesure la logique collective algorithmique peut entrer en confrontation avec la logique individuelle
- * Montrer que les systèmes de valeurs sur ces questions divergent au niveau international

Module 5 : IA et pilotage des systèmes de santé et d'assurance maladie (4 heures)

- * Comprendre et envisager l'impact du développement de l'IA sur le pilotage de notre système de santé
- * Présenter les bonnes pratiques de recours à l'IA en santé à l'international dans une logique de renforcement de la qualité et de l'efficacité du système.

Module 6 : Responsabilité des acteurs (4 heures)

- * Étudier les différentes responsabilités envisageables en cas de dommages causés par une IA ou à l'occasion de l'utilisation de celle-ci

Module 7 : Sécurisation des données / RGPD (4 heures)

- * Envisagez un développement de l'IA respectueux de la réglementation sur la protection des données
- * Appréhendez les dispositions spécifiques
- * Présentation du Health data hub

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Équipe pédagogique :

Ressources matérielles : les supports pédagogiques sont mis à disposition des stagiaires sur Moodle

Admission

- * Juristes, avocats spécialisés en droit de la santé
- * Professionnels de santé
- * Institutionnels
- * Accessible aux étudiants

PRÉ-REQUIS

Bac+3

Droits de scolarité :

FRAIS DE FORMATION* selon votre profil

- * Pour toute personne bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle : **1800 €**
- * Pour toute personne finançant seule sa formation : **1800 €**
- * Tarif préférentiel UNIQUEMENT si vous êtes :
 - * Agent de la fonction publique : **1500 €** (sous réserve d'un justificatif)

**Les tarifs des frais de formation sont sous réserve de modification par les instances de l'Université.*

Date de début de candidature : 22 juin 2020

Date de fin de candidature : 30 oct. 2020

Et après ?

POURSUITE D'ÉTUDES

Vous pouvez toujours compléter ou acquérir de nouvelles compétences en vous inscrivant à d'autres formations qualifiantes, des séminaires ou des diplômes d'université.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Contacts

Responsable(s) pédagogique(s)

Lydia Morlet-Haïdara

Assistant(e) pédagogique

Laurie Verpraet

fc@droit.parisdescartes.fr

Pôle Formation Continue Universitaire

FCU FQ

fq.fcu.defi@u-paris.fr

En bref

Composante(s)

Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion

Modalité(s) de formation

- Formation continue

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation